

Avantages concurrentiels :

- ▶ Faibles frais d'homologation.
- ▶ Pas de taxe sur les intrants d'entreprise.
- ▶ Niveau relativement bas des taxes sur les assurances.
- ▶ Indexation du régime d'impôt sur le revenu des particuliers.

Aspects à améliorer :

Charges sociales

- ▶ Revoir les taux de cotisation par secteur pour l'indemnisation des accidents de travail par rapport à ceux des autres provinces afin qu'ils soient comparables à ceux-ci et raisonnables. Les taux du Québec sont actuellement parmi les plus élevés au pays.
- ▶ Harmoniser le maximum de gains assurables et les gains annuels moyens au Québec.
- ▶ Réduire ou éliminer les charges sociales payées par l'employeur (sans seuil).
- ▶ Envisager de relever le seuil des charges sociales payées par l'employeur.
- ▶ Réduire ou éliminer les cotisations sociales payées par l'employé.

Taxes de vente et d'accise

- ▶ Réduire la taxe de vente provinciale, qui est actuellement la plus élevée au Canada.
- ▶ Réduire la taxe sur les carburants (essence et diesel).

Impôt des sociétés

- ▶ Réduire le taux d'imposition des petites entreprises, qui est actuellement le plus élevé au Canada.
- ▶ Réduire le taux d'imposition général.
- ▶ Réduire le taux d'imposition pour les entreprises de fabrication et de transformation.
- ▶ Réduire le nombre total de crédits d'impôt destinés à certains secteurs d'activité et privilégier les crédits d'impôt généraux visant toutes les entreprises. Le Québec a actuellement le plus de crédits d'impôt de tout le pays.

Impôt des particuliers

- ▶ Réduire le taux d'imposition le plus bas, qui est actuellement le plus élevé au Canada.
- ▶ Réduire le taux d'imposition le plus élevé, qui est également le plus élevé au Canada.
- ▶ Augmenter l'exemption personnelle de base et relever le niveau de revenu auquel s'applique le taux d'imposition le plus élevé.
- ▶ Réduire le nombre total de crédits d'impôt destinés à des secteurs d'activité particuliers et privilégier les crédits d'impôt généraux. Le Québec a actuellement le plus de crédits d'impôt de tout le pays.

Impôt foncier

- ▶ Réduire la dépendance de la province vis-à-vis de l'impôt foncier.
- ▶ Réduire l'écart entre l'impôt foncier non résidentiel et l'impôt foncier résidentiel.
- ▶ Réduire les droits de mutation immobilière.
- ▶ Réduire ou éliminer les droits de mutation immobilière (taxe de Bienvenue) perçus par les municipalités, le Québec étant l'une des quelques provinces autorisant les municipalités à percevoir cette taxe.